

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 233
24 mars 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-troisième (233^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 24 mars 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(M)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(M)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe
M ^{me} Sophie TOUSIGNANT	Directrice, Services éducatifs à la formation professionnelle

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 17 février 2015 (N° 232)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 17 février 2015 (N° 232)
6. Calendriers scolaires 2015-2016 – Secteur « jeunes » (*préscolaire, primaire, secondaire, sprint*) et secteur « adultes » (*formation générale des adultes, formation professionnelle, concomitance*) (**Service des ressources éducatives aux jeunes/Service de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes – Dossier de décision**)
7. Désignation d'un Responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Nominations - Délégué officiel et délégué officiel substitut - Assemblée générale de la GRICS (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
9. Réfection des sanitaires, des issues et de la chaufferie - École Bruyère (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Réfection de la toiture - École Saint-Joseph (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Remplacement des fenêtres - École Le Relais (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Acquisition matériel de stockage, phase 2 (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
13. Motion de félicitations – Waste Management – Nomination aux Mercuriades (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
14. Motion de félicitations – Dernières données sur le décrochage (**M^{me} Élisabeth Jutras – Dossier de décision**)
15. Motion de félicitations – Dictée PGL (**Mme Élisabeth Jutras – Dossier de décision**)
16. Motion de félicitations – Festival de musique des cadets (**Mme Manon Rivard – Dossier de décision**)

17. Période réservée au comité de parents
18. Période réservée au président
19. Période réservée à la direction générale
20. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2046/2015

Après ajout de deux items : **15. (Motion de félicitations – Dictée PGL – Mme Élisabeth Jutras – Dossier de décision)** et **16. Motion de félicitations – Festival de musique des cadets – Mme Manon Rivard – Dossier de décision**; Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Accompagné d'un groupe d'enseignants, le président du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (SERD), M. Guy Veillette, interpelle le conseil des commissaires sur deux sujets :

1. Consultation en vue de l'adoption d'une nouvelle politique sur le remboursement des frais reliés à la fonction :

Monsieur Veillette exprime le désaccord du SERD à l'égard du projet de politique actuellement soumis à la consultation. Il en fait valoir les impacts négatifs sur les enseignants ayant plus d'une école d'affectation. Il procède au dépôt d'un tableau démontrant les effets de la politique « *annoncée* » sur les enseignantes et enseignants en anglais, éducation physique et musique au primaire (le SERD évalue la coupure potentielle à 86 % si la nouvelle mouture de la politique reçoit l'aval du conseil). Cette préoccupation s'accroît dans le contexte d'une éventuelle fusion de commissions scolaires. Le SERD demande le statu quo (maintien de la politique actuellement en vigueur).

Le président du conseil, M. Jean-François Houle, rappelle que le projet de politique est effectivement à l'étape de la consultation. Cela dit, cette opération se déroule alors que la commission scolaire est dans l'attente de la présentation du budget Leita, à l'Assemblée nationale. Les compressions budgétaires auxquelles fera face le secteur de l'éducation seront à nouveau massives et vont « *faire mal* », à plus d'un égard. Au cours des dernières années, la Commission scolaire des Chênes a figuré parmi les meilleures en termes de coûts d'efficacité (ratios administratifs). Néanmoins, il y a lieu de croire que des choix difficiles devront encore être faits.

2. Négociations nationales :

Au nom du SERD, M. Veillette affirme que ses membres sont insultés par les offres gouvernementales (*entérinées par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre d'une consultation menée à cette fin*). Le point central des revendications syndicales réside dans la tâche de l'enseignante et de l'enseignant (*la lourdeur de la tâche*). Monsieur Veillette fait part au conseil des principales demandes syndicales. Il demande au président si le conseil est en accord avec l'offre patronale, telle que déposée.

SUITE, PAGE 4

Monsieur Houle indique à M. Veillette qu'il n'est pas opportun de négocier, localement et publiquement, sur les différents enjeux et ce, en tout respect pour la position exprimée par le SERD. La commission scolaire, qui subit elle aussi des compressions massives depuis quatre ans, demeure sous le parapluie du comité patronal national et se gardera donc, dans le contexte actuel, un devoir de réserve. Le président conclut en affirmant que le conseil a un respect énorme envers les enseignants et les fonctions qu'ils occupent. Il émet le souhait que les bonnes relations qui existent entre le SERD et la commission scolaire soient maintenues dans le contexte que l'on connaît.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 17 FÉVRIER 2015 (N^O 232)

RÉSOLUTION CC : 2047/2015

Il est proposé par M^{me} Josée Lizotte et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 17 février 2015 (n^o 232).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 17 FÉVRIER 2015 (N^O 232)

RÉSOLUTION CC : 2048/2015

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 17 février 2015 (n^o 232).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 – SECTEUR « JEUNES » (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE, SPRINT) ET SECTEUR « ADULTES » (FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, FORMATION PROFESSIONNELLE, CONCOMITANCE) (Service des ressources éducatives aux jeunes/Service de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes – Dossier de décision)

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, la commission et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

SUITE, PAGE 5

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces 3 jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil des commissaires a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins de formation et de persévérance scolaire. En ce sens, bon nombre de journées pédagogiques seront consacrées à de la formation.

Le calendrier du secteur carcéral n'ayant pas fait l'objet d'une entente, il sera adopté à une date ultérieure.

RÉSOLUTION CC : 2049/2015

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur le calendrier 2015-2016, auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT que les besoins reliés à la formation et à l'accompagnement du personnel enseignant continuent d'être très grands;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives au calendrier;

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter les calendriers scolaires 2015-2016, pour le secteur jeunes, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle excluant le calendrier du secteur carcéral, documents joints et faisant partie du présent procès-verbal étant entendu que :
- les calendriers sont conformes à la convention collective;
- des activités de formation se dérouleront dans la grande majorité des journées pédagogiques;
- trois journées serviront en cas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote :

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

7. DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC) (Direction générale – Dossier de décision)

Le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. En vertu des nouvelles dispositions législatives, toute entreprise qui désire obtenir un contrat ou un sous-contrat public doit démontrer qu'elle satisfait aux exigences élevées d'intégrité à laquelle le public est en droit de s'attendre de la part d'un fournisseur de l'État.

Dans cette optique, l'ensemble des organisations publiques a l'obligation de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) en matière d'octroi de contrats publics. Une résolution du conseil des commissaires est nécessaire à cet égard. La personne qui assume actuellement cette fonction quittera la commission scolaire à la mi-mai pour la retraite. Il y a donc lieu de nommer une nouvelle personne pour assumer cette responsabilité.

RÉSOLUTION CC : 2050/2015

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT l'obligation faite par cette loi de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) pour l'ensemble des organisations publiques;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite à la mi-mai de la personne qui assume actuellement cette fonction;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le directeur des Services des ressources matérielles pour agir à ce titre;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Alain Charest, de désigner M. Yves Gendron, directeur du Service des ressources matérielles, des technologies de l'information et du transport pour agir à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) dans le cadre de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. NOMINATIONS - DÉLÉGUÉ OFFICIEL ET DÉLÉGUÉ OFFICIEL SUBSTITUT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GRICS (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

En prévision de la prochaine assemblée générale de la GRICS (*Société de gestion du réseau informatique des Commissions scolaires*), il est prévu de nommer par résolution le délégué officiel et le délégué officiel substitut.

Selon les Règlements généraux de la GRICS, seuls ces délégués peuvent exercer un droit de vote lors de cette assemblée.

La résolution doit parvenir au secrétariat général de la GRICS avant la tenue de la prochaine assemblée générale prévue le 28 mai prochain.

RÉSOLUTION CC : 2051/2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Société de gestion du réseau informatique des Commissions scolaires (GRICS) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom ainsi qu'un délégué officiel substitut;

SUITE, PAGE 7

CONSIDÉRANT les Règlements généraux de la GRICS pour exercer un droit de vote;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne :

- Que le directeur en poste au Service des technologies de l'information soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Chênes à la prochaine assemblée générale de la GRICS et qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, la directrice générale en poste de la Commission scolaire des Chênes soit et est par la présente nommée déléguée officielle substitut.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. RÉFECTION DES SANITAIRES, DES ISSUES ET DE LA CHAUFFERIE - ÉCOLE BRUYÈRE – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection complète de la chaufferie qui inclut notamment le remplacement des chaudières et la conversion au gaz naturel. L'autre partie du projet concerne la réfection complète des sanitaires des garçons et des filles et la modification des issues.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 24 février dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 17 mars 2015 à 14h00.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront début juin 2015 pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2052/2015

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie, des sanitaires et des issues de l'école Bruyère à l'entreprise Groupe Drumco Construction, au montant de 565 880.00 (avant taxes);

SUITE, PAGE 8

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. RÉFECTION DE LA TOITURE - ÉCOLE SAINT-JOSEPH – OCTROI DE
CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection de la toiture (A1) de l'école Saint-Joseph. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 24 février 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 mars 2015 à 14h00. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin 2015 et se termineront à la fin août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2053/2015

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Saint-Joseph à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 78 390.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. REMPLACEMENT DES FENÊTRES - ÉCOLE LE RELAIS – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste au remplacement des fenêtres de la partie arrière de l'école (agrandissement). Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 3 mars 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 23 mars 2015 à 14h00. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin 2015 et se termineront au début août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2054/2015

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M^{me} Lucie Gagnon :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement des fenêtres de l'école Le Relais à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 74 490.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. ACQUISITION MATÉRIEL DE STOCKAGE, PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes possède un site primaire et un site secondaire, avec des équipements de stockage différent sur les deux sites. À la phase 1, le site secondaire a été mis à jour. La phase 2 permettra la mise à jour l'espace de stockage du site primaire pour améliorer le stockage et la méthodologie pour les copies de sauvegarde des données et de l'environnement virtuel.

Pour le site primaire, c'est un ajout de serveur de stockage afin d'alléger les SAN (*Stockage Area Network*) et de concentrer le système de sauvegarde sur du matériel dédié. Ce matériel sera pour les deux sites puisque l'on souhaite que le site de relève soit fonctionnel.

SUITE, PAGE 10

RÉSOLUTION CC : 2055/2015

CONSIDÉRANT la loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission dans les délais, conforme et ayant le prix le plus bas et raisonnable;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

- d'accorder le contrat à l'entreprise Cyber 3D au montant de 79 836,75\$ avant taxes;
- d'autoriser la directrice générale ou une des directrices adjointes à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. MOTION DE FÉLICITATIONS – WASTE MANAGEMENT – NOMINATION
AUX MERCURIADES** (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2056/2015

CONSIDÉRANT que Waste Management est finalistes aux Mercuriades de la Fédération des chambres de commerce du Québec, dans la catégorie « *Engagement dans la collectivité* »;

CONSIDÉRANT que ce sont les initiatives drummondvilloises de Waste Management qui sont reconnues, dans le cadre des Mercuriades;

CONSIDÉRANT que la candidature de Waste Management a été retenue notamment pour la construction du CFER, dans le cadre d'un partenariat avec la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que Waste Management collabore aussi étroitement aux travaux menés par le GARAF;

CONSIDÉRANT que l'engagement de Waste Management permet la mise en place de partenariats d'importance qui favorisent l'élargissement de la communauté éducative;

Il est proposé par M. Jean François Houle et appuyé par Mme Josée Lizotte, de transmettre à Waste Management les félicitations et hommages du conseil, pour sa désignation à titre de finaliste aux Mercuriades, catégorie « *Engagement dans la collectivité* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. MOTION DE FÉLICITATIONS – DERNIÈRES DONNÉES SUR LE DÉCROCHAGE (M^{me} Élisabeth Jutras – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2057/2015

CONSIDÉRANT que les dernières données dévoilées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012-2013) permettent de faire le constat que les efforts consentis à la lutte au décrochage scolaire commencent à porter leurs fruits.

CONSIDÉRANT que le *taux de sorties sans diplôme ni qualification* est plus bas qu'il n'a jamais été au cours des 10 dernières années à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT qu'en 2004-2005, le taux global de décrochage était de 32,7 %.

CONSIDÉRANT que, dans l'ensemble de la commission scolaire, le taux a chuté à 19,1 % (*à un peu plus d'un point de la moyenne provinciale qui est de 17,8 %*).

CONSIDÉRANT que cette amélioration notable résulte de l'engagement quotidien du personnel enseignant dans la poursuite de l'objectif d'amélioration des résultats, ainsi que de l'ensemble du personnel professionnel, de soutien et cadre des écoles et des services.

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger de transmettre les félicitations et hommages du conseil à tous les acteurs de la commission scolaire qui ont contribué à l'amélioration significative du taux de décrochage.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS – DICTÉE PGL (M^{me} Élisabeth Jutras – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2058/2015

CONSIDÉRANT qu'une élève de la Commission scolaire des Chênes, Ariane Fortin, qui fréquente l'école Saint-Charles, en 5^e année, s'est distinguée lors de la finale régionale de la Dictée PGL;

CONSIDÉRANT qu'en raison de sa performance (131 mots correctement orthographiés sur 134), Ariane prendra part à la finale internationale de la Dictée PGL, le 24 mai à Montréal;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Manon Rivard, de transmettre à Ariane Fortin les félicitations et hommages du conseil des commissaires.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. MOTION DE FÉLICITATIONS – FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS (M^{me} Manon Rivard – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2059/2015

CONSIDÉRANT que le Festival de musique des corps de cadets de la région de l'est s'est déroulé à l'école Jeanne-Mance les 21 et 22 mars 2015;

CONSIDÉRANT que l'événement a une fois de plus connu un vif succès;

SUITE, PAGE 12

CONSIDÉRANT que l'événement a vu le corps de cadets de Drummondville (qui regroupe plusieurs élèves de la commission scolaire) se distinguer en méritant les honneurs dans la catégorie « petits ensembles »;

CONSIDÉRANT l'accueil exceptionnel réservé aux organisateurs et visiteurs par le personnel de l'École Jeanne-Mance (*concession alimentaire, entretien ménager, direction*);

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, de transmettre les félicitations et hommages du conseil à la direction (*et personnes concernées*) de l'école Jeanne-Mance, pour la contribution de cette école au succès du Festival.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

S'exprimant au nom des commissaires-parents, M. Marc Bergeron remercie messieurs Daniel Dumaine et Yves Gendron, qui ont pris part à la dernière réunion du comité de parents, afin d'aborder les différentes consultations en cours.

Par ailleurs, le comité invite toutes les personnes intéressées à sa prochaine conférence, qui se déroulera à l'école à l'Orée-des-Bois, le jeudi, 26 mars. À cette occasion, le comité accueillera M^{me} Marie-Michelle Lemaire, qui traitera des TDAH.

Pour sa part, M^{me} Josée Lizotte, commissaire-parent EHDAA, fait un bref retour sur la dernière rencontre du comité consultatif EHDAA, à laquelle elle a pris part. Elle se réjouit de la mise en application progressive du programme CAPS (Compétences axées sur la participation sociale). Par ailleurs, M^{me} Lizotte a récemment participé à un forum sur les EHDAA à Québec. Il y fut notamment question des liens entre les comités de parents et les comités consultatifs EHDAA, ainsi que des pouvoirs actuels des comités consultatifs (*et les changements souhaités*).

18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président rappelle que la commission scolaire prendra part au *Colloque du bicentenaire (de Drummondville)*, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID). L'événement se déroulera le 14 avril 2015.

Différentes « tables » se pencheront sur des sujets incontournables pour Drummondville et sa région. L'une de ces tables réunira les principaux acteurs du monde de l'éducation (*commission scolaire, établissements privés, collégial, universitaire...*).

En vue de ce colloque, la CCID demande aux différents intervenants de répondre à un certain nombre de questions en matière d'éducation. Or, il semble que les discussions soient d'abord et avant tout orientées vers l'adéquation « *formation – main d'œuvre* » (*forces, faiblesses, opportunités, etc.*).

Or, M. Houle est d'avis qu'il y a lieu d'élargir le débat. Une des grandes questions, selon lui, devrait être : « *Comment faire du milieu drummondvillois une communauté éducative ?* » Il importe, au dire du président, de donner une place publique à l'éducation et ses enjeux, d'en faire connaître les besoins. Il faut aller au-delà de « *l'anecdote* » lorsqu'il est question d'éducation, notamment dans les médias.

19. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

20. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h35, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG